

# KINÉ FLASH PARIS

j u i n 2 0 0 7

# N°1

**Page 2**

*Rocky et les 40 voleurs...*

**Page 3**

*Voter FFMKR...*

**Page 5**

*Interview de B. Codet...*

*La Nouvelle Convention était signée, après des négociations difficiles, remettant en jeu l'application du DE.*

*L'Union avait fait sa coquette en refusant puis en acceptant (comme d'habitude).*

*Les textes étaient parus au Journal Officiel (comme d'habitude). On pouvait rentrer dans une nouvelle ère de pratiques avec l'application d'une revalorisation de certaines lettres clé.*

*Tout était trop beau.*

*Alors certains de nos confrères se sont vus refuser la prise en charge d'AMS 7,5 ou 9,5...*

*Tout simplement parce que certains fonctionnaires de l'UNCAM avaient oublié d'appliquer l'Article L162-1-7 du code de la Sécurité Sociale.*

*Cette carence est inadmissible, bafouant toute négociation au plus haut niveau. Elle ne peut que favoriser notre indignation, manifester notre colère, engendrer la plus grande fermeté de la profession. Les CSPD permettent la rencontre des professionnels et des caisses pour élucider les litiges conventionnels. IL va de soi que tant que les Caisses n'appliqueront pas cette Convention dans son intégrité, nos représentants ne pourront discuter des litiges relevant de son application.*

*Il nous est désormais impossible de siéger dans ces Commissions tant que l'UNCAM n'aura pas fait le nécessaire pour que la Convention soit appliquée.*

*Cette position doit être suivie par la CSPN puisque la non application dépend de l'UNCAM, et remet en cause l'installation des CSPR.*

*Il est temps de rappeler aux administrations qu'une convention engage les deux parties au même titre, dans une concertation avec une application égalitaire des textes. A moins que l'oubli de l'utilisation d'un rouage administratif reste un rempart totalitaire, vestige d'une idéologie n'ayant aucune place dans nos démocraties.*

Jean-Pierre LEMAÎTRE





## Rocky et les 40 voleurs

Y aurait comme qui dirait de l'embrouille dans le Landerneau.

Le Rockyninou a signé avec la FFMKR la nouvelle convention. De nombreuses lunes plus tard, et après avoir menée la campagne habituelle de dénigrement de la Fédé, l'Union se réveille, et signe à son tour la nouvelle convention. (Chacun aura pu remarquer qu'il n'aura fallu à l'Union, que quelques signes astrologiques pour que l'idée d'ajouter sa signature à ce texte nécessaire à la profession, fasse son brain storming zodiaco-unionesque, pulvérisant ainsi son record précédent, de plusieurs constellations).

Pourtant il faut bien le constater, nos petites querelles syndicales, sont enfantillages en rapport avec ce qui se passe à l'UNCAM.

Hormis le minaudage de certaine égérie des Caisses, qui se tapant la joue comme pour s'auto-flageller en susurrant : « Oh la, la, mais je me trompe toujours ! », en plein milieu des négociations, le plus grave n'est pas là. Et si je sens bon nombre d'entre vous, prêts à se porter volontaires pour lui faire le maillot avec un couteau à beurre, sachez vous retenir en gardant votre sang froid, et ainsi honorer notre futur code de déontologie.

La guerre intersidérale est déclarée à la Sécu.

Rockyninou, s'est montré brutal avec les CPAM. Il leur a dit : « Cessez d'em... les professionnels de santé, et faites le travail que je vous demande. Tout sur les statistiques ! ». Oh la, la, mais ça ne leur a pas plu, du tout, du tout, et les plus fervents zéla-

teurs, se sont réfugiés derrière les milliards de circulaires qui nourrissent tant de nos fonctionnaires, pour en dénicher une qui dispense la Sécu d'appliquer un décret de la République, sans une circulaire interne d'information.

Voilà pourquoi les CPAM volent nos confrères des augmentations de la nomenclature. Le grand chef a signé, et les petits chefs

boycottent celui qui n'appartient pas à la même centrale syndicale qu'eux, et se vengent en prenant en otages les masseurs kinésithérapeutes et leurs représentants.

Quand est-ce qu'en France, on se rendra compte qu'un élu du peuple, vaut plus qu'un fonctionnaire ?

Michel RUSTICONI

### SYNDICAT DES MKR DE PARIS COTISATIONS 2007

	QPD* 2006	QPD* 2007	Cotisation 2006	Cotisation 2007	Variation
Tarif plein	171,00 €	91,00 €	394,00 €	<b>318,00 €</b>	- 19,29 %
Tarif réduit**	146,00 €	83,00 €	338,00 €	<b>278,00 €</b>	- 17,75 %
1 <sup>er</sup> adhésion	146,00 €	59,00 €	338,00 €	<b>208,00 €</b>	- 38,46 %
Nouveaux diplômés	90,00 €	27,00 €	209,00 €	<b>148,00 €</b>	- 29,19 %
Retraités	68,00 €	12,00 €	155,00 €	<b>100,00 €</b>	- 35,48 %
Salariés	83,00 €	82,00 €	170,00 €	<b>170,00 €</b>	-
Étudiants 3 <sup>e</sup> année	0,00 €	0,00 €	15,00 €	<b>15,00 €</b>	-

\* QPD : quote-part départementale - \*\* Conjoint, Groupes, plus de 60 ans

### AGENDA

juin 2007	Élections des Conseils Régionaux de l'Ordre des MK
23 juin 2007	Congrès Financier de la FFMKR
27 juin 2007	Élections CARMIMKO
4 juillet - 4 septembre 2007	Vacances scolaires
12 juillet 2007	Conseil d'administration du SMKRP
5/6 octobre 2007	Journées de l'INK
5/6/7 octobre 2007	Mondial de la Rééducation
19/20/21 octobre 2007	44 <sup>e</sup> Congrès Ordinaire de la FFMKR





**Rythme cardiaque**  
**La formule de Karoven**  
 **$FCE = FCR + (FCR \times 80\%)$**

## FCE

Fréquence Cardiaque d'Effort

## FCR

Fréquence Cardiaque de Repos mesurée  
le matin après le lever et au repos.

## FCM

Fréquence Cardiaque Maximum :  
220 - son âge

## RFC

Réserve de Fréquence Cardiaque  
 $RFC = FCM - FCR$

## Calcul de la FCE pour un homme de 51 ans

$FCM 220 - 51 = 169$   
auxquels on doit retrancher sa FCR  
au repos soit 61 ce qui donne  
 $169 - 61 = 108$ .

Sa FCE sera donc:  
 $FCR 61 + FCM \times 80\% (108 \times 80\%) = 147$

Le dosage de l'effort oscillera entre 60%  
de ce chiffre pour le minimum soit 89 et  
147 pour le maximum.



La ville de Paris met en  
place des couloirs inversés  
dans les sens uniques.

Le dernier contre sens de  
la ville de Paris : LE VELO.



## Est-il encore possible de conseiller à nos patients la pratique du vélo dans Paris?

Nous sommes tous régulièrement sollicités par nos malades, pour savoir si de faire du vélo serait bon pour eux.

Conscients que dans ce monde moderne, ils se sédentarisent, la plupart ne font pas ou plus de sport, et la vie parisienne ne leur facilite pas les choses.

Ils veulent se bouger et nous consultent. Force est de constater le développement de la pratique du vélo dans Paris.

Tout est fait pour améliorer leur circulation, mise en place de nombreuses pistes cyclables, augmentation en longueur du réseau (plus de 300 km.), création du réseau vert, mise en place d'un système de location de vélo (Vélib').

Le nombre de vélos recensés dépasse les 35% d'augmentation par an, sur les sites de comptage.

Les statistiques montrent que la majorité des déplacements sont pour un trajet domicile-travail.

Devant tant d'efforts, de plans, de projets, pouvons-nous inciter à faire du vélo, dans un but de prévention, et d'hygiène cardio-respiratoire, sachant que le rythme cardiaque, et la fréquence de ventilation vont augmenter.

Alors que nous savons le problème de la pollution non réglé à ce jour.

Pourquoi inciter nos patients à ventiler deux fois plus dans un environnement hostile.

Un départ au feu vert, une rue qui monte, autant d'occasions pour les moteurs diesel de cracher leur venin à la face d'un cycliste en plein effort.

Vélo des villes, vélo des champs, vélo d'appartement,

La question est posée.



## CONVENTION - COTATIONS - CSPD

La nouvelle Convention Nationale applicable aux Masseurs-kinésithérapeutes, mais aussi, doit-on le rappeler, aux Caisses d'Assurance Maladie, est entrée en vigueur le 17 mai 2007.

Entre autres dispositions, au Titre II de cette Convention, certaines cotations sont revalorisées, et il est prévu que celles-ci soient "applicables dès le lendemain de la publication" au Journal Officiel.

Mais, car il y a bien évidemment un "mais", ces mesures ne s'appliquent que sous réserve d'une autre parution au Journal Officiel (modification de l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale). Or, par le fait d'une carence de l'UNCAM très opportune pour les Caisses, cette parution est toujours attendue !

Résultat, en n'appliquant pas les nouvelles cotations, les Caisses spolieraient les masseurs-kinésithérapeutes et leurs patients de 110 000 € chaque jour !

Cette situation est inadmissible !

Si la CPAM de Paris applique correctement les dispositions de la Convention, il n'en est pas de même sur l'ensemble du territoire, ni de la part de nombreuses autres Caisses : peut-on admettre que l'UNCAM tolère une application partielle d'un texte suivant la situation géographique ou le bon vouloir de ses entités locales ? Bien évidemment NON !

La seule relation que peuvent avoir les professionnels avec les Caisses pour le respect de la Convention réside dans les Commissions Socio-Professionnelles. Il n'est donc pas impossible que nos représentants en CSPD s'inspirent des méthodes des Caisses en n'appliquant que partiellement les textes auxquels ils sont soumis...

Siègeront-ils à cette CSPD ? Rien n'est moins sûr si la situation que nous vivons ne trouve très rapidement la solution qu'elle mérite...

Philippe COCHARD

## Interview de Bernard Codet

**KFP :** Bernard Codet, vous vous êtes présenté aux élections du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes pour la Région Ile de France. Son rôle principal va être de faire fonctionner les chambres disciplinaires, quelles sont à votre avis les qualités nécessaires pour les praticiens qui vont y siéger et ainsi juger leurs confrères ?

*En effet, nous élirons des confrères qui devront être capables de juger en toute sérénité et avec une grande objectivité. Cela nécessitera une bonne d'expérience de la vie professionnelle.*

*Ils s'efforceront de demeurer parfaitement intègres tant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle. Ils devraient avoir une bonne connaissance du droit, être en mesure de rédiger des décisions qui sont claires et convaincantes. Ils devraient faire preuve de logique et être en mesure de rendre des décisions éclairées qui résisteront à un examen minutieux, être équitables et ouverts et paraître l'être. De plus, ils devraient être capables non seulement d'écouter, mais aussi de poser au besoin des questions qui concernent l'essence même de l'affaire dont ils sont saisis. Ils devraient se montrer courtois dans la salle d'audience, mais fermes lorsqu'il est nécessaire. La plupart ont participé aux activités d'associations et ont fait du bénévolat.*

**KFP :** Les professionnels de santé libéraux exercent une mission de santé publique, mais ne sont pas un service public. Le Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, va avoir un rôle important à tenir dans la répartition démographique. Quelles sont les grandes lignes qui vous semblent importantes ?

*Tout d'abord, il faut prendre en considération le fait que notre région est très hétérogène. En effet, les départements sont très différents, de superficie, de densité de population ; entre la Seine et Marne et Paris les problèmes ne sont pas comparables.*

*Les professionnels de santé parisiens doivent répondre à une demande soins de patients qui viennent travailler à Paris, mais qui résident en périphérie or les statistiques ne peuvent en tenir compte. Par exemple : la densité est*

*donnée par le nombre de kinés par habitants pour un arrondissement. A l'inverse aussi des parisiens travaillent et se font soigner en banlieue.*

*Les plateaux techniques sont différents, le nombre de piscines de rééducation aussi.*

*Nous devons donc considérer les particularités de l'offre et de la demande de soins.*

*.../....*

**KFP :** La circulation francilienne est devenue aujourd'hui d'une extrême difficulté du fait des options politiques de certains maires et notamment celui de Paris. Pensez-vous pouvoir agir au niveau du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, pour rétablir un accès aux soins à domicile pour tous ceux qui en sont privés aujourd'hui. Les professionnels de santé ne pouvant plus, ni circuler, ni stationner dans certains quartiers ?

*Ici, nous nous exprimons sur un journal parisien, et il n'est pas question de maudire nos conditions locales. La situation est devenue intolérable dans beaucoup de villes, pour les malades comme pour les professionnels.*

*Depuis longtemps, les médecins spécialistes ne peuvent se déplacer.*

*Notre problématique est différente, nous devons assurer un suivi thérapeutique comme les infirmières le font. Nous, nous n'agissons pas au coup par coup.*

*Nous pouvons limiter notre champ d'action à quelques pas de notre cabinet, mais la demande désormais vient de patients éloignés. Comment répondre à la requête pathétique de grands malades qui n'ont pas trouvé de réponse près de chez eux.*

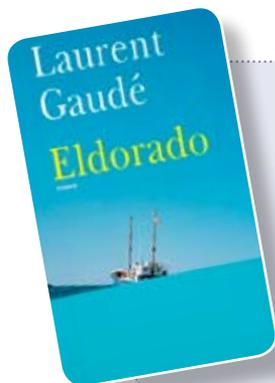
*Les professionnels de santé ont besoin de se transporter porte à porte dans les meilleurs délais.*

*Les transports en commun ont leur trajet et ne permettent pas de zigzaguer dans un arrondissement. Le transport en deux roues présente des contraintes que tous les professionnels ne peuvent assumer.*

*Nous demanderons de pouvoir utiliser les emplacements réservés aux livraisons pour pouvoir délivrer nos soins. Les transports de fonds l'ont obtenu. Nous, nous sommes transporteurs de soins.*



## Espace détente



### ELDORADO roman

Laurent Gaudé - Actes Sud

**Résumé :** Un commandant de frégate, chargé d'intercepter au large des côtes italiennes des embarcations de migrants clandestins, se trouve confronté aux destins de ces gens chargés d'espoirs, d'illusions, qui s'inventent une terre promise au prix de leur identité et de leur vie.

Un roman où la fiction est quotidiennement rattrapée par l'actualité, traduit par une émotion juste où se côtoient l'espoir et la tragédie ; écrit avec limpidité, sublime, à lire.

### LA VIGNE SAINT-LAURENT

Petit bar à vins situé près de la gare de l'Est, au décor plus que sobre, où la bonne humeur, les vins sélectionnés par le patron, la charcuterie fine, les plats du jour des terroirs de France et les desserts sublimes et...encore du vin..., un cépage que je ne connaissais pas : "la Mondeuse". ([www.vin-de-savoie.org](http://www.vin-de-savoie.org)) nous font oublier la simplicité du décor.

Pour une trentaine d'euros, une bonne soirée en perspective.

2, rue Saint-Laurent - 75010 PARIS - Tél. : 01 42 05 98 20

### Dieu créa le monde en 6 jours

#### Le premier jour,

il créa la lumière, il recula d'un pas et dit : "C'est beau !"

#### Le deuxième jour,

il créa le ciel et la mer, il recula de deux pas et dit : "C'est beau !"

#### Le troisième jour,

il créa la végétation et la vie, il recula de trois pas et dit : "C'est beau !"

#### Le quatrième jour,

il créa le soleil et la lune, il recula de quatre pas et dit : "C'est beau !"

#### Le cinquième jour,

il créa l'homme, il recula de cinq pas et dit : "C'est beau !"

#### Le sixième jour,

il créa la femme, il recula de six pas et dit : "Tant pis, elle se maquillera"

### KINE MOTO CARPIMKO



La FFMKR avait organisé le week-end des 2 & 3 juin 2007, un séminaire sur la retraite et sur les assurances complémentaires, avec la participation de la MACSF.

La grande originalité avait été de proposer un concept nouveau, en associant le sérieux d'une formation livresque avec la convivialité d'une ballade en moto.

L'esprit de liberté flottait sur les bords de Loire, et moyennant un horaire très serré, tous les participants se sont prêtés avec enthousiasme à cette chevauchée fantastique.

Madames et messieurs les pilotes ainsi que leurs passagères se sont promis de se retrouver l'année prochaine sur les routes de Bourgogne ou d'Auvergne, pour pérenniser ce nouveau concept.

Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'œil, etc.

[secretaire.smkrp@wanadoo.fr](mailto:secretaire.smkrp@wanadoo.fr)

Directeur de la publication :

**Philippe COCHARD**

Rédacteur en chef :

**Jean-Pierre LEMAÎTRE**

Contact :

[secretaire.smkrp@wanadoo.fr](mailto:secretaire.smkrp@wanadoo.fr)

Conception : Agence Lagoon

[Lagoon@lagoon.fr](mailto:Lagoon@lagoon.fr)

Crédits photos : FOTOLIA

S. Starus - J. Martin Cocher - M. Piccaya - Fux - E. Isaacs  
P. Cochard - Klementiev - P. Dubocq - J. Winter

### LA PLUME D'OR

Un concours ouvert à tous les lecteurs\* est organisé pour récompenser le meilleur article proposé au comité de rédaction ce dernier délibérera enfin d'année pour couronner le lauréat et lui offrir un prix bien mérité...

\* (sauf les membres du comité de rédaction)